



Le SNES, pour agir ensemble



LYCÉE SAINT LOUIS

MOTION PRÉSENTÉE PAR LES PERSONNELS D'ENSEIGNEMENT ET D'ÉDUCATION AU CONSEIL PÉDAGOGIQUE DU 6 FÉVRIER DU LYCÉE SAINT LOUIS

Nous, personnels d'enseignement et d'éducation du lycée Saint Louis, tenons à alerter le recteur de l'académie de Paris des difficultés croissantes rencontrées dans l'exercice de nos missions suite à la politique éducative mise en place unilatéralement, sans discernement et uniquement à des fins comptables.

Les conséquences absurdes de cette politique en cours depuis quelques années aboutissent cette année à une véritable saignée dans les moyens attribués au lycée Saint Louis : 20 heures de moins de la dotation horaire globale prévue par rapport à l'an passé où le lycée a déjà dû faire face à une baisse de 4,5 heures, alors que la structure de notre lycée n'a pas changé, que le nombre d'étudiants reste stable et qu'il n'y a aucune réforme diminuant le nombre d'heures d'enseignement.

Les répercussions concrètes sont visibles dans le tableau de répartition des moyens où l'on constate une réduction catastrophique de l'offre de formation pour les étudiants : sont supprimées toutes les langues vivantes obligatoires autres que l'anglais. De plus, il ne reste que deux langues vivantes facultatives : allemand et espagnol. Afin d'accueillir la plus grande diversité au lycée, il est essentiel de rétablir cet équilibre qui permet une grande attractivité et un meilleur suivi pédagogique en offrant les trois langues obligatoires : anglais, allemand et espagnol. Par ailleurs, le choix actuel met en difficulté **les professeurs de langues vivantes qui voient à nouveau leur dotation baisser de 6,5 heures ce qui, au passage, menace directement le poste d'une des deux collègues d'espagnol.**

Pour un meilleur suivi pédagogique en MP21, il est tout aussi essentiel que les étudiants aient la possibilité de poursuivre leur cursus dans les meilleures conditions pour les deux options possibles, info et SI ; il faut donc rétablir l'enseignement de chimie de plein exercice au second semestre, qui le leur permettait jusqu'à cette année.

D'autre part, on constate que **10,5 heures** d'enseignement en informatique disparaissent dans ce même tableau ce qui induira nécessairement des conditions de travail très dégradées pour les étudiants et les enseignants.

Enfin, les autres personnels qui subissent ces restrictions sont les coordonnateurs des laboratoires de physique et de chimie (disciplines qui représentent près du tiers de la DHG) à qui l'on a divisé par deux la rétribution de leur investissement dans cette tâche l'an passé. Fait que nous avons déjà dénoncé l'an passé et qui n'est toujours pas acceptable. Là encore, **il manque toujours deux heures de dotation.**

Par ailleurs, une faute de frappe sur la DHG ampute celle-ci de **deux heures** indûment. Nous sommes certains que cette erreur sera rectifiée, dans les plus brefs délais, par les services du rectorat.

Au total, **ce sont donc 24,5 heures de dotation qu'il manque au lycée Saint Louis** entre la rentrée 2023 et la rentrée 2024. C'est pourquoi, aujourd'hui, à l'occasion de la réunion du conseil pédagogique du 6 février 2024, afin d'assurer la réussite de tous nos étudiants, les personnels d'enseignement et d'éducation réunis au conseil pédagogique du lycée Saint Louis exigent une amélioration des conditions d'étude des étudiants et de travail des personnels. À cette fin, nous demandons au recteur de l'académie de Paris de remettre la dotation horaire globale du lycée Saint Louis au niveau de ce qu'elle était en 2022.